



Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 15 mars 2023

Documents de location

Le conseil d'administration,

Vu les documents présentés aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 15 mars 2023 et les échanges en séance,

DECIDE

Article unique :

Les documents de location annexés à la présente délibération sont adoptés.

Fait à Nice, le 15 mars 2023

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 19
Membres présents : 12	Contre : 0
Membres représentés : 7	Abstention : 0
Votants : 19	